

Les Notes de l'Institut Diderot

EMMANUEL HALAIS

L'euthanasie, à travers le cas de Vincent Humbert

www.institutdiderot.fr

AVANT-PROPOS

Parmi les questions les plus délicates qui font l'objet des lois de bioéthique figure celle de l'euthanasie. Le texte du 22 avril 2005 propose un cadre dans lequel les conditions de la fin de vie peuvent être abordées avec les patients et les familles. Le dilemme subsiste pourtant. Comment, sans risque de graves dérives, s'en remettre à la libre décision des malades et de leurs proches ? Comment, sans risque des mêmes dérives, admettre que le médecin se voit attribuer à lui seul la compétence de décider de mettre fin à la vie d'un malade ?

La politique d'extension des soins palliatifs a indéniablement constitué un pas en avant pour éviter aux patients des souffrances inutiles. Elle a contribué à dédramatiser, s'il se peut, la question. Elle nous a tous invités à une réflexion renouvelée sur la mort, trop confinée dans le cadre hospitalier (75% des décès en France), soustraite au regard social et à la vie familiale. Devenue ainsi comme abstraite, la mort a perdu une part essentielle de l'éminente signification humaine que lui ont reconnue toutes les grandes civilisations jusqu'à la nôtre, qui l'a escamotée par des idéaux gestionnaires, scientifiques et techniques.

Si l'on entend par euthanasie « l'acte qui consiste à abrégé un processus de mort pour éviter des souffrances à un être condamné à une fin inéluctable et imminente », le cas, si bouleversant, de Vincent Humbert ne répond pas à cette définition. Ce n'était pas à la mort, mais à la vie, une très longue vie, que le jeune Vincent s'estimait condamné, comme à perpétuité. Par sa singularité même, par la pure tragédie dont il est l'occasion, ce cas jette

L'EUTHANASIE, À TRAVERS LE CAS DE VINCENT HUMBERT

Vincent Humbert est né le 3 février 1981. Victime, le 24 septembre 2000, d'un accident de la route, il reste plongé dans le coma pendant des mois, pour se réveiller dans un corps brisé. Terriblement handicapé, il décide d'en finir avec la vie. Ne pouvant agir par lui-même, il se tourne vers le Président de la République pour lui demander ce qu'il appelle « le droit de mourir ». Ce droit lui est refusé. A l'aide de sa mère et d'un médecin, Vincent atteindra pourtant son objectif. Il décède le 26 décembre 2003, à l'âge de 22 ans. Entre temps, il a écrit, aidé par le journaliste Frédéric Veille, un étonnant et bouleversant témoignage qu'il considère comme son « testament ».

Par le battage médiatique entourant son cas, il a provoqué une prise de conscience nouvelle sur la signification de la « fin de vie » et relancé les débats entourant l'euthanasie. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans ce débat : je voudrais plutôt attirer l'attention sur la démarche de Vincent Humbert telle qu'elle nous est livrée dans ce témoignage précieux, essayer d'entrer dans sa perspective, dans ce qu'elle nous révèle de la valeur de la vie humaine, individuelle et partagée, de la signification de la souffrance, de la mort, de l'amour, du progrès individuel, du sacrifice et du renoncement.

Je voudrais montrer qu'avant d'être la réclamation d'un « droit » (ou peut-être, *en dépit* de cette réclamation), dans ce que cette réclamation peut avoir d'impersonnel (un droit non seulement pour lui-même, mais pour tous les gens se trouvant dans sa triste situation) ce texte est avant tout un témoignage, une présentation de soi, extrême dans sa pudeur comme dans sa violence : une pudeur paradoxale, puisqu'il y est sans cesse question d'un corps et d'une âme individuels, au sens strict, dans tous leurs états. Une violence terrifiante, parce qu'elle nous renvoie à notre propre condition.

LE FILS

Le thème abordé par « *Je vous demande le droit de mourir* », à travers la perspective de Vincent Humbert, est celui de la valeur de la vie humaine.

Cette valeur existe-t-elle ? Est-elle intangible ? Ou bien des événements sont-ils susceptibles de la modifier, voire de l'annuler ? Y a-t-il des conséquences pratiques à en tirer ? Qui peut ou doit les prendre ?

Dans un essai célèbre, un autre jeune homme affirmait : « La seule question philosophique vraiment sérieuse, c'est le suicide. » Albert Camus poursuivait : « Juger que la vie vaut ou ne vaut pas la peine d'être vécue, c'est répondre à la question fondamentale de la philosophie. Le reste, si le monde a trois dimensions, si l'esprit a neuf ou douze catégories, vient ensuite. Ce sont des jeux, il faut d'abord répondre » (*Le mythe de Sisyphe*).

Cette question, celle de la valeur de la vie, de savoir si elle vaut ou non d'être vécue, nous ne la posons pas spontanément. Elle reste à l'arrière-plan, angoissante, recouverte par la routine et par tous types de questions et de préoccupations plus immédiatement pratiques et sociales. Il n'y a peut-être que des philosophes pour se la poser abstraitement, justement. Le témoignage de Vincent, par son caractère de situation-limite, la matérialise, la concrétise, l'empêche de garder sa distance respectable. A la lecture du livre, nous ne restons pas extérieurs, étrangers, à ce jeune homme — il ne nous le permet pas —, mais entrons littéralement dans son corps pour penser, ressentir et percevoir à travers lui. A ce titre, il incarne la question, et exige de nous un certain type d'identification et de compréhension.

Qu'il s'agisse d'une présentation de soi, et non d'un pamphlet ; qu'une attention spécifique du lecteur soit attendue ; que le but soit une transformation de ce lecteur, dans sa perception de la vie et de la mort ; voilà qui est évident dans la composition même de l'ouvrage.

En effet, Vincent ne l'a pas écrit comme nous pourrions taper un texte sur un ordinateur. Sa paralysie l'en aurait empêché. Il ne pouvait pas non plus le dicter, car il avait perdu l'usage de la parole. Il pouvait remuer un peu la tête, juste assez pour exprimer un « oui » ou un « non ». Et il pouvait bouger le pouce de la main droite, exercer de légères pressions sur la main de son « interlocuteur ». Celui-ci énonçait une à une les lettres de

la vie qu'il attend de son récit. Mais la situation est complexe : il n'attend pas seulement une identification à son cas en tant que personne, mais espère que des conclusions d'ordre plus global seront tirées, ce qu'il exprime en employant le vocabulaire problématique du droit. C'est ainsi que dans la compréhension du cas, il est difficile, sinon impossible, de démêler le particulier du général ; le simple sentiment de la pensée sérieuse ; l'intime de la portée générale.

Le problème de la valeur de la vie n'est donc pas posé de manière abstraite, mais dans l'évolution d'un parcours individuel. Le sien ressort de manière dramatique, à cause du caractère de rupture et du sentiment d'irréversible. Il y a un « avant » et un « après » l'accident, et de manière tranchée, ce qui appartient à l'« avant » est doté d'une valeur positive, ce qui appartient à l'« après » doté d'une valeur (presque) exclusivement négative. Voilà déjà une idée rendant l'identification difficile (quitte à chercher des changements drastiques dans les manières individuelles de valoriser la vie, on s'identifierait plus volontiers à un passage du négatif au positif, comme les récits de mystiques, comme le passage de monde de l'« homme malheureux » à celui de l'« homme heureux » de Ludwig Wittgenstein dans *le Tractatus logico-philosophicus*).

Ce qui a trait à l'« avant » l'accident est dépeint de façon rétrospective comme le bonheur : l'enfance heureuse, la mère, les deux grands frères, Laurent et Guillaume, les gamineries ; puis l'engagement, sous l'égide de Laurent, chez les pompiers ; la volonté d'aider, de sauver des vies ; les premières expériences de la douleur dans certains sauvetages (se rendant sur les lieux d'un accident de moto, Vincent découvrit, mort, un de ses amis) et prémises de maturité ; la petite amie avec laquelle il pensait s'engager. Le sens du récit passe par des détails : les confitures de la mère. Guillaume et lui laissant la fenêtre de la maison ouverte de manière à mieux entendre les sirènes (ce qui agaçait la mère.) L'insistance, dans la description qu'il donne de lui-même, sur le fait qu'il était un « petit coq » : un petit garçon très attentif à son apparence, un jeune homme séduisant, rieur et dragueur.

Tout cela s'arrête le 24 septembre 2000. La valeur, je l'ai dit, est donnée de manière rétrospective : elle est donnée par ce récit qu'il fait de sa propre vie. Cela n'aurait guère de sens que de poser cette question, de l'extérieur : « Sa « première vie »

Cette révolte, ces sentiments mêlés d'incompréhension, de frustration et d'impuissance, sont liés à son rejet de la religion, en tous cas d'une religion posant l'existence d'un Dieu cautionnant de telles horreurs. Ce qui s'est passé est contingent et irréversible. La révolte n'est pas seulement dirigée contre un destin accablant. Elle vise aussi les instruments humains de ce destin. En particulier les médecins qui l'ont « sauvé ». Il fallait le laisser partir. C'est ce qu'il aurait voulu. C'est, dit-il, ce que sa mère aurait voulu. (Voilà aussi une raison pour laquelle il rejette la religion : il ne peut y avoir de Dieu qui fasse continuer à vivre des gens dans son état ; ce Dieu est encore moins crédible que celui qui a permis l'accident en premier lieu).

Vincent, on l'a vu, se révolte contre son sort, mais cette révolte s'accompagne paradoxalement d'un fatalisme sans nuance : à chacun son heure. La nature décide du moment où l'on doit mourir. Dans la mesure où les médecins l'ont maintenu en vie à l'aide d'« artifices », leur action est à assimiler à de l'« acharnement ». Tout ce qui s'est passé depuis l'accident ne relève pas de la « vie » à proprement parler, ou encore est investi d'une valeur négative. Pour l'exprimer, Vincent ne se contente pas de parler d'une « vie de merde », ou d'un cauchemar. Il recourt à une imagerie précise : il dit à plusieurs reprises qu'il est « mort » le jour de l'accident. Le fait d'être maintenu artificiellement en vie signifie donc : ne pas accéder à son statut véritable, celui de « mort », accession retardée sans raison. Il dit aussi à plusieurs reprises qu'il est un « mort-vivant » : or, les morts-vivants sont des caricatures d'humains dégradés, hébétés, errant entre deux mondes, incapables de prendre part aux émotions et activités humaines, et incapables en même temps de rejoindre le lieu qui leur est destiné. Des êtres dont on sait que le repos ne serait apporté que par une disparition définitive cette disparition qui, à cause d'un obstacle surnaturel, n'a pu se produire au moment opportun.

Ce thème est relié à sa transformation physique et à sa condition de douleur constante. Vincent était un « beau gosse », et il se pense transformé en une sorte de monstre. C'est ce que montre en particulier la fixation sur la photographie que l'on voit en couverture du livre. Cette photographie a été prise peu de temps avant l'accident, au mariage de son frère. Il y faisait un discours. On y voit un jeune homme avenant, à l'allure décidée. Elle est un symbole de l'« avant », ou encore de la vie, celle qu'il n'a plus.

Seulement voilà : le geste nécessaire, il ne peut l'accomplir lui-même. Et il ne peut attendre ni du personnel hospitalier ni de ses proches qu'ils l'accomplissent pour lui. Alors lui est venue cette idée : envoyer une lettre au Président de la République, où il décrira son état dramatique et demandera au Président le « droit de mourir ». Il pense ainsi agir, non en son seul nom, mais en celui de tous les êtres humains placés dans sa situation très particulière : sévèrement handicapés, souffrant terriblement et parfaitement lucides : une lucidité leur permettant de juger de leur état et de prendre une décision en conséquence. Il n'est donc pas question de la légalisation généralisée de la pratique de l'euthanasie, dont il prévoit les dérives, mais de la prise en compte de « cas-limites » comme le sien. Vincent voit ce « droit de mourir » par analogie au « droit de grâce » ; à la manière dont le Président peut faire sortir des gens de prison. Il invoque donc une sorte de « droit de mort » parallèle à celui d'un droit de vie ; dans les deux cas, il s'agit d'une libération. Les médecins ne veulent pas mettre fin à sa vie, mais le Président, croit-il, peut leur en donner l'ordre. La position du Ministère de la Santé restait inflexible : opposition à l'euthanasie, « Qu'un être humain puisse donner la mort à un autre ne peut pas figurer dans un texte de loi » (p. 142). La réponse présidentielle ne correspond pas à ses attentes, même si le Président a reçu Marie Humbert et manifesté de la sollicitude vis-à-vis de Vincent. La réponse était toujours la même : votre fils est dans une situation terrible, mais est-ce que tout a été fait pour lui ? Que pourrions-nous trouver pour améliorer ses conditions de vie ? Comment lui redonner goût à la vie ? Autrement dit, on considère son problème comme une dépression à traiter.

Voici la réaction de Vincent à la réponse présidentielle : lorsque les animaux souffrent trop, on « ne les laisse pas souffrir. Alors pourquoi pas nous, les êtres humains ? » (p.126). La réponse s'obstine en effet à voir sa situation en termes de progrès possibles, prend la volonté d'en finir comme un état passager, à surmonter. C'est à peu près la manière dont l'a comprise l'homme qui, dans sa lettre, le considérait comme un « petit frère ». Telle est aussi la voie, selon Vincent, que sa mère a voulu suivre. Comment d'ailleurs ne pas se mettre à sa place ? Vincent écrit qu'à l'issue de sa rencontre avec le Président, celui-ci dit à Marie : « Un message en toute paternité. Il faut qu'il reprenne goût à la vie. Dites-lui que c'est un ordre

du Président de la République. » Comment n'aurait-elle pas, plus que tout, désiré qu'il « reprenne goût à la vie », même si elle disait appuyer sa décision ?

Ici nous touchons aux deux points les plus difficiles à appréhender : d'une part, l'état d'esprit du jeune homme qui a pris sa décision ; qui pense que, toutes choses considérées, il ne veut pas d'une vie comme celle-ci, que *cette* vie, pour reprendre l'expression de Camus, « n'est pas digne d'être vécue », ou, dans mes termes, qui lui attribue une valeur négative, et veut en tirer les conséquences pratiques. D'autre part, la manière dont une mère a rejoint cette décision, alors que la dernière chose qu'elle voulait au monde était la mort de son fils. Pour appréhender l'état d'esprit de Vincent nous devons essayer, on l'a vu, d'entrer par l'imagination dans sa peau, dans le sort d'un jeune homme qui a subi un accident irréversible et considère sa vie présente comme une non-vie, un état de mort-vivant, comme un sort dont personne de sensé ne voudrait et qui donc la rejette. Cette identification est possible jusqu'à un certain point : le chemin qui mène à la décision finale est un chemin que dans une certaine mesure, nous pouvons suivre par les voies de la pensée et du sentiment. La manière dont sa mère fait sienne cette décision est encore plus difficilement accessible. Une telle compréhension suppose celle d'un acte d'amour incluant la mort de l'être aimé. Elle suppose une extension telle du concept d'amour qu'il est peu probable que nous puissions la suivre. Vincent en est tout à fait conscient, puisque la fin de son livre constitue une forme de mesure de protection préventive, en faveur de sa mère : « Ne la jugez pas », écrit-il, comme s'il voulait dire : à défaut de la comprendre, et de comprendre ce qu'il faut avoir en soi pour être capable d'un tel sacrifice, abstenez-vous de la condamner comme vous ne manquerez pas de vouloir le faire ».

Le Président a dit à Marie Humbert qu'il la recontacterait dans les six mois pour savoir comment allait Vincent. Elle n'a pas pu faire revenir son fils sur sa décision, mais il a accepté d'attendre ces six mois symboliques.

Paradoxalement, sa vie ne s'est plus réduite alors à une vie du souvenir, mais il a retrouvé un sens de la projection dans l'avenir, dans la planification de sa mort et dans l'écriture du livre.

On a vu que Vincent ne croyait pas en Dieu, incroyance liée à une révolte. Il croyait pourtant en un au-delà, une vie après la mort. Dans sa représentation complexe, cela signifie : la *vraie* vie

LA MÈRE

Pour tous les Vincent du monde, de Marie Humbert, est sorti en 2007, soit quatre années après le décès de son fils. Elle y décrit, outre les événements auxquels elle a été confrontée, le combat qu'elle mène en faveur d'une législation appropriée aux cas similaires à celui de Vincent. Le ton est tant celui du récit et de la confession que celui du pamphlet. L'histoire de Vincent est replacée dans le contexte de sa vie familiale, une vie heureuse. Elle insiste sur l'amour de la vie du garçon, la complicité avec ses frères, son engagement chez les pompiers, et en donne la compréhension : Vincent avait le sérieux et le sens de la responsabilité, peu courants, liés à la volonté d'aider son prochain et sauver des vies humaines. Il n'était pas un « saint » en tous cas, elle ne veut pas céder à la tentation de le décrire comme tel. Petit garçon, il a eu son lot de corrections comme tout un chacun. Ses frères le couvraient quand il faisait des idioties. Nous entrons dans l'intimité de la famille, où Marie était heureuse puisque ses enfants l'étaient.

Puis vient le récit de l'accident. La nuit au CHU de Rouen, décrit comme une machine « déshumanisée », où tout fonctionne parfaitement mais où les proches des victimes peinent à trouver leur place, ne parviennent pas à poser leurs questions (il y a un contraste ici avec le personnel du centre de Berck, décrit comme beaucoup plus accessible). Attendre, café après café, cigarette sur cigarette ; feuilleter des magazines dont on ne comprend même pas les titres. La situation se prolonge, il faut se débrouiller pour rester sur place, et deux jours après arrive le diagnostic : le garçon est vivant, mais la rate a éclaté, le foie est touché, il y a un œdème important, il a fallu opérer et ouvrir le cerveau, faire une trachéotomie pour qu'il puisse respirer, opérer également les jambes.

Puisqu'il est vivant, puisque ces opérations ont réussi, il y a de l'espoir. Il va se réveiller. Mais non : elle finit par énerver un interne, qui lui dévoile maladroitement ce qu'il pense être la vérité. A un autre lui disant qu'il vaudrait mieux que Vincent ne se réveille pas, parce qu'il « est foutu », elle réplique par « pure provocation » que dans ce cas, il faut le « débrancher » (p. 45). Mais elle n'y croit pas. Nous entrons alors dans la compréhension de ce qu'elle décrit elle-même, après coup, comme une forme d'aveuglement devant l'évidence, qu'il faut

LE JOURNALISTE

Le regard de Frédéric Veille sur la situation apporte un certain recul par rapport à ceux du fils et de la mère. Il ne reste pourtant pas non plus extérieur, comme pourrait l'être celui d'un journaliste n'ayant pas côtoyé les protagonistes, ou s'essayant à un seul rapport « objectif » des faits.

Intervenant au moment de la lettre au Président, et acteur de la médiatisation de l'affaire, il est devenu acteur de l'affaire elle-même. Sans lui, nous n'aurions pas le document-témoignage-testament précieux de Vincent. « *Je vous demande le droit de mourir* » est en effet le fruit de la collaboration entre Vincent et le journaliste, qui a composé le texte à partir des six mois de conversations entre eux. Devenu très vite ami de la mère (les mauvaises langues, nous confie-t-il, ont insinué — manque d'imagination — qu'ils étaient amants), il a partagé la vie de Vincent de manière intime, en raison bien sûr de la teneur du récit de Vincent, si autobiographique et poignant dans les détails, mais aussi parce que la confession est devenue rapidement un échange : Vincent lui a demandé de lui confier des parties de sa vie. Ainsi, la complicité entre les deux a évolué en une relation de « grand » à « petit » frère, ce que Frédéric Veille évoque souvent. Vincent vivait aussi un peu par procuration la vie de Frédéric, qui lui racontait des aventures que le garçon ne pouvait et ne pourrait plus vivre. L'intimité est aussi celle du contact physique : il ne faut pas oublier que toute conversation avec Vincent passait par la main.

Le premier contact ne fut pas évident : Vincent jugea d'abord que le journaliste était un « charlot ». Le journaliste avait toujours évité les hôpitaux et fut quant à lui bouleversé par la rencontre. Il nous donne une idée de l'apparence de Vincent qui n'est pas celle que celui-ci ne peut bien sûr transmettre, qui n'est pas non plus le portrait fourni par Marie. Pour le journaliste, qui ne l'a pas connu avant l'accident, la scène est choquante, et frappante sa description du corps raide sur un lit trop petit, les ongles longs, la cicatrice de la trachéotomie, la bouche déformée découvrant les dents, le masque à oxygène tenant par un élastique, et surtout les paupières cousues. Pourtant ce spectacle constitue son propre point de départ dans la série d'événements. Et son point de vue présentera ceci de particulier que, tout en ayant son histoire à raconter,

LE MÉDECIN

Le point de vue du docteur Frédéric Chaussoy apporte, outre la description détaillée de sa propre implication dans les événements, le regard critique d'un homme dont le métier signifie une confrontation quotidienne avec la maladie et la mort, et qui, poussé dans ses retranchements par une situation extrême, en tire des conclusions quant au traitement de la mort dans notre société.

Frédéric Chaussoy dirigeant le service de réanimation de l'hôpital de Berck, c'est à lui que le docteur Rigaud a fait appel lorsqu'il a compris le geste de Marie. Il a donc été dans un premier temps l'acteur principal de l'échec de ce geste, suscitant la colère de la famille, mais également, confie-t-il, de personnes de son équipe, qui l'aidaient à « sauver » Vincent, puisque telle était sa décision, tout en lui jetant « des regards noirs ». La première réaction de sa femme Marie-Christine, quand le téléphone a sonné pour l'appeler d'urgence à l'hôpital, allait dans le même sens : il ne fallait pas intervenir.

Mais dans un premier temps, il a fait son travail. Les réactions négatives ne changeaient rien à son sentiment : avant tout, il avait un individu à sauver. Toute autre considération devrait attendre, car il ne disposait pas des informations suffisantes pour trancher, il lui fallait prendre connaissance du « dossier ». Alors ses sentiments changent. Il reconnaît la légitimité de la volonté de Vincent. Il reconnaît le caractère intenable de la situation récente. Marie avait clamé sur tous les toits ce qu'elle allait faire. Le docteur Rigaud se doutait de quelque chose, avait écrit au procureur de la République de manière à obtenir de lui qu'il lui soit interdit d'approcher son fils. Le procureur avait répondu qu'une telle démarche prenait du temps. Il rajoutait dans tous les cas, « *en cas de décès, ne signez pas le permis d'inhumation, j'instruirai pour meurtre* » (p. 103). Un autre fait lui apparaît : si Vincent se réveille, il se peut que son état soit encore pire ; et en aucun cas la mère et le fils ne pourront plus vivre ensemble (il ne sera, cette fois, vraiment plus permis à Marie de l'approcher).

De sa propre expérience, le docteur sait également qu'il y a des moments où il faut savoir arrêter les soins ; il nous décrit le cas de son père, qu'il a accompagné jusqu'au bout en tant que médecin. Il souligne à plusieurs reprises le contraste entre les situations de malades gravement atteints ayant un médecin

BIBLIOGRAPHIE

Le mythe de Sisyphe

Albert Camus (1942), Gallimard, folio essais, 1985.

Je ne suis pas un assassin

Dr. Frédéric Chaussoy, préface de B. Kouchner,

Oh ! Editions, 2004.

Pour tous les Vincent du monde. Une histoire d'amour

Marie Humbert, Editions Michel Lafon, 2007.

« Je vous demande le droit de mourir »

Vincent Humbert, propos recueillis et texte élaboré par F. Veille,

Editions Michel Lafon, 2003.

Vincent Humbert, de l'enfer au paradis blanc

Frédéric Veille, City Editions, 2005.

LES PUBLICATIONS DE L'INSTITUT DIDEROT

Les Carnets des Dialogues du Matin

L'avenir de l'automobile

Louis Schweitzer

Les nanotechnologies & l'avenir de l'homme

Etienne Klein

L'avenir de la croissance

Bernard Stiegler

L'avenir de la régénération cérébrale

Alain Prochiantz

L'avenir de l'Europe

Franck Debié

L'avenir de la cybersécurité

Nicolas Arpagian

L'avenir de la population française

François Héran

Les Dîners de l'Institut Diderot

La Prospective, de demain à aujourd'hui

Nathalie Kosciusko-Morizet,

Secrétaire d'État chargé de la Prospective et du Développement
de l'économie numérique

Retrouvez l'actualité de l'Institut Diderot sur
www.institutdiderot.fr



L'EUTHANASIE, À TRAVERS LE CAS DE VINCENT HUMBERT

Emmanuel Halais est Maître de conférences
à l'université de Picardie-Jules Verne.
Dernier ouvrage paru *Une certaine vision du bien*
(PUF, collection « Perspectives critiques », 2008).



Parmi les questions les plus délicates qui font l'objet des lois de bioéthique figure celle de l'euthanasie. Le texte du 22 avril 2005 propose un cadre dans lequel les conditions de la fin de vie peuvent être abordées avec les patients et les familles. Le dilemme subsiste pourtant. Comment, sans risque de graves dérives, s'en remettre à la libre décision des malades et de leurs proches ? Comment, sans risque des mêmes dérives, admettre que le médecin se voit attribuer à lui seul la compétence de décider de mettre fin à la vie d'un malade ?

La politique d'extension des soins palliatifs a indéniablement constitué un pas en avant pour éviter aux patients des souffrances inutiles. Elle a contribué à dédramatiser, s'il se peut, la question. Elle nous a tous invités à une réflexion renouvelée sur la mort, trop confinée dans le cadre hospitalier (75% des décès en France), soustraite au regard social et à la vie familiale. Devenue ainsi comme abstraite, la mort a perdu une part essentielle de l'éminente signification humaine que lui ont reconnue toutes les grandes civilisations jusqu'à la nôtre, qui l'a escamotée par des idéaux gestionnaires, scientifiques et techniques.

Si l'on entend par euthanasie « l'acte qui consiste à abrégé un processus de mort pour éviter des souffrances à un être condamné à une fin inéluctable et imminente », le cas, si bouleversant, de Vincent Humbert ne répond pas à cette définition. Ce n'était pas à la mort, mais à la vie, une très longue vie, que le jeune Vincent s'estimait condamné, comme à perpétuité. Par sa singularité même, par la pure tragédie dont il est l'occasion, ce cas jette pourtant une lumière très vive sur les enjeux de toute décision visant à mettre un terme à la vie d'une personne.

Pr. Dominique Lecourt
Directeur général de l'Institut Diderot



FONDS DE DOTATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE RÉGI PAR LA LOI N°2008-776 DU 4 AOÛT 2008 - SIRET N° 513 746 651 00019
11, place des 5 martyrs du lycée Buffon 75014 Paris / T. +33 (0)1 53 10 65 60 / F. +33 (0)1 53 10 65 36
contact@institutdiderot.fr / www.institutdiderot.fr